

Compte tenu des objectifs du SRADDET, il est impératif de stopper immédiatement la mise en place d'éoliennes sur le territoire afin de préserver les espaces agricoles et forestiers et par conséquent nos paysages ruraux et le cadre de vie de leurs habitants, leur biodiversité et leur attractivité. Cet argument est motivé par le fait qu'en plus des nuisances (sonores, visuelles, sur l'avifaune), l'emprise au sol des projets éoliens est incompatible avec les objectifs du SRADDET. En effet, l'emprise au sol hors implantation de postes sources (6 à 10 ha), quatre éoliennes artificialisent 1 ha de terres agricoles (voies d'accès comprises) et certains projets sont envisagés dans des zones boisées voire des zones Natura 2000.

Alors que notre région produit deux fois plus d'électricité décarbonée qu'elle n'en consomme, il est temps de mettre un terme à ce déploiement d'éoliennes consommateur d'espaces agricoles et forestiers.

MLS